

en prières, dans leurs maisons, à l'heure où elle doit se faire, c'est à dire à 8 heures, afin de prier en commun aux intentions susmentionnées. A cette même heure, tous les prisonniers catholiques seront invités à s'unir aux prières qui se feront de toutes parts pour l'infortuné qui subira alors l'exécution de la sentence.

40. Les cloches de la Cathédrale sonneront à sept heures trois quarts, pour inviter les fidèles à venir s'associer aux prières qui s'y feront à cette intention et qui commenceront à huit heures précises.

50. Toutes ces prières, en quelque lieu qu'elles se fassent se termineront par 5 *Pater* et 5 *Ave* et par un *De Profundis* pour le repos de l'âme de celui qui aura été exécuté et qui se trouvera alors en face du Souverain Juge.

60. L'on donnera au défunt tous les honneurs de la sépulture ecclésiastique; et les fidèles sont invités à faire dire des messes, pour le repos de son âme.

70. On se souviendra que pendant trente jours à compter de celui de l'exécution, une des cloches de la cathédrale qui sonne à 7 heures du soir, invitera les fidèles à dire le *De profundis* en famille et à genoux pour celui qui aura subi le supplice de la potence, afin que Dieu lui fasse miséricorde ainsi qu'à tous ceux qui ont été ainsi exécutés, ces années dernières. Le son lugubre de cette cloche avertira en même temps les vivants de ne pas se livrer au plaisir profane de la danse et empêchera sans doute les bals de la Ste. Catherine et autres amusements du siècle, qui seraient si déplacés dans ces jours de deuil.

80. Les pères et les mères de famille, ainsi que les maîtres et les maîtresses devront profiter de ce terrible exemple, pour imposer à ceux sur qui ils ont autorité, une vive horreur des crimes qui mènent à l'échafaud et impriment aux familles une tache ineffaçable.

En traçant ces règles de conduite, dans cette circonstance malheureuse, Nous ne faisons que Nous conformer aux usages de la Sainte Eglise Romaine qui, dans les entrailles de sa charité, témoigne sa compassion maternelle à ses enfants et leur porte secours, à cette heure suprême où d'ordinaire l'on est abandonné de tout le monde.

Puissent ces divers exercices de charité et de piété répandre sur nous tous d'abondantes bénédictions! Car en les pratiquant nous faisons une des œuvres de miséricorde que Notre Seigneur a préconisées dans l'Évangile. *Venez les bien aimés de mon Père... J'ai été en prison et vous m'avez visité, etc.*

Dans la douce espérance que nous mériterons tous d'entendre ces consolantes paroles, je vous bénis avec les pieux fidèles confiés à vos soins; et je demeure de vous tous le très-humble et dévoué serviteur,

† IG. EV. DE MONTREAL.